



SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille 75020

Tél : 01 44 62 70 01

Fax : 01 44 62 70 02

Mél : [snu75@snuipp.fr](mailto:snu75@snuipp.fr)

Site : <http://75.snuipp.fr>

# L'Ecole

Journal du  
SNUipp Paris - FSU



Dispensé de timbrage Paris 20 CTC

L'ÉCOLE  
Journal du  
SNUipp Paris-FSU  
11 rue de Tourtille  
75020 Paris



**PRESSE  
URGENTE**

DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE**

Déposé le 08/01/2013

## Rythmes scolaires s'opposer au passage en force

Le gouvernement accélère et tente de passer en force son projet de modification des rythmes scolaires. Le décret soumis aux instances consultatives les premiers jours de janvier est inacceptable. Il maintiendrait l'aide personnalisée avec un simple changement de nom. Il ouvrirait juste la possibilité d'une prise en charge de tous les élèves avec une diminution du volume horaire qui reviendrait à une heure hebdomadaire. De plus, sur l'organisation de la semaine à venir, un poids prépondérant serait accordé aux communes au détriment des conseils d'écoles, et donc des enseignants. Les enseignants pourraient ainsi être écartés du choix de la durée de la pause méridienne, et donc des horaires de sortie.

Dans le même temps, la mairie de Paris devrait annoncer sa volonté de passer aux 4 jours et demi en 2013 ou en 2014 ces prochains jours.

Le succès de la manifestation parisienne de décembre, les suites à venir en janvier, les initiatives qui se multiplient dans les autres départements, la volonté du SNUipp-FSU de fédérer tout cela nationalement... montrent la détermination des enseignants des écoles. Des AG sont prévues dans tous les arrondissements pour préparer la grève unitaire de janvier.

Nous ne nous laisserons pas imposer ces mauvais rythmes par le ministère ou le maire de Paris !

Arnaud Malaisé

**Toute l'équipe du SNUipp-Paris FSU**

**vous souhaite**

**une bonne année 2013**

## Emploi d'avenir professeur fausse solution à un vrai problème

(page 2)

## 50 postes en 2013 changement de cap insuffisant

(page 3)

L'Ecole n°297, du 8 janvier 2013, Journal du SNUipp Paris-FSU, CPPAP n°0515 S 07539, ISSN n° 12410233, Directeur de publication : N. Wallet, Prix : 1€, Maquette : A. Malaisé, Imprimé par nos soins. Dispensé de timbrage. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

# Emploi d'avenir Professeur

## Une fausse solution à un vrai problème

Lors du comité technique académique du 11 décembre, la question des emplois d'avenir professeur (EAP) a été abordée. La loi réglementant ces emplois a été adoptée le 26 octobre 2012. Les étudiants concernés sont des étudiants en deuxième année de licence, en troisième année de licence ou en master 1 qui se destinent aux métiers de l'enseignement. Ils devront effectuer 12 heures de travail hebdomadaire en moyenne pour un revenu mensuel de 402 euros net venant s'ajouter aux bourses. Leurs missions évolueront en fonction de leur niveau d'étude : cela ira de l'observation d'activité d'enseignement, de la participation à des activités péri-éducatives ou à la prise en charge d'activités péri-éducatives pour finir en master 1 sur de la pratique accompagnée.

Ils seront accompagnés par un tuteur. A Paris, 237 EAP sont mis en place dont 93 pour le premier degré. Ils ont vocation à être en poste dès la rentrée de janvier. Un descriptif du dispositif en provenance du Ministère est consultable sur le site du SNUipp-FSU Paris.

De manière générale, la FSU a rappelé que la poursuite d'études universitaires étaient effectivement très difficile voire impossible pour un certain nombre d'étudiant-es. La démocratisation des parcours



universitaires est loin d'être acquise. La FSU a alors rappelé que pour contrer ce constat, les bourses allouées aux étudiant-es devaient être revalorisées et qu'une allocation d'autonomie devait être créée pour l'ensemble des étudiant-es dès la première année de licence. De plus, concernant les métiers de l'enseignement, la FSU a rappelé sa revendication de la création d'un nombre conséquent de pré-recrutements. La dégradation des conditions de travail et le déclassement finan-

cier des professeurs des écoles n'est d'ailleurs pas sans lien avec le manque de candidats aux concours. Le ministère doit y remédier d'urgence.

Concernant les conditions de ce contrat de droit privé, le SNUipp-FSU a dénoncé la faible rémunération allouée aux étudiant-es concernées. De plus, ce contrat relèvera du code du travail. Ils n'auront donc que cinq semaines de vacances. Par conséquent, concrètement, les étudiant-es effectueront plus de 12 heures par semaine car ils ne travailleront pas a priori pendant les vacances.

Enfin, le SNUipp-FSU a dénoncé le mélange des genres contenu dans les missions de ces jeunes. En effet, l'observation de classe et la pratique accompagnée sont des activités de formation. Or, les « tuteurs » de ces jeunes ne seront pas des maîtres formateurs. Une nouvelle fois, leur rôle est par conséquent remis en cause. En tout état de cause, les équipes doivent être volontaires, le SNUipp-FSU veillera à ce qu'aucune pression ne soit exercée sur les collègues pour participer à ce dispositif.

## PVP courrier unitaire au Maire de Paris

Le SNUipp-FSU, Snudi-FO, Se-Unsa, Sud Education, Cnt-Ste, CGT Educ'action avec le SNadem Unsa se sont adressés au Maire de Paris afin de demander à la Ville de garantir le maintien des missions de ces professeurs : enseigner uniquement sur le temps scolaire, dans l'ensemble des écoles parisiennes à leur niveau actuel d'intervention (EPS 1h30 par classe, EM et AP 1h par classe) et d'assurer la pérennité de ce corps d'enseignants municipaux en menant une politique de recrutement à la hauteur de ces objectifs. Ces organisations ont dénoncé la suppression de 12 postes de PVP pour l'année prochaine.

## Mouvement inter-départemental

La CAPD examinant les barèmes retenus par l'administration pour les permutations aura lieu le 24 janvier. Le SNUipp-FSU invite les personnels à remplir la fiche de contrôle syndical en ligne et les collègues demandant la bonification pour handicap à contacter la section.

## Congé de formation professionnelle

La circulaire rectorale est parue, elle est consultable sur le site du SNUipp-FSU Paris. Le SNUipp-FSU invite les personnels concernés à envoyer une copie de leur demande à la section.

# 50 postes en 2013

## changement de cap insuffisant pour réparer et transformer l'école



### 50 postes pour Paris à la rentrée prochaine : insuffisant !

Assurer la réparation des dommages causés par 5 années de suppressions de postes à Paris, lancer une véritable refondation de l'école, tels doivent être les deux principaux objectifs pour l'élaboration de la carte scolaire. Le Ministère octroie 50 postes à l'académie de Paris pour la rentrée prochaine, bien peu ne

Après des années de suppressions massives de postes dans l'Éducation nationale, le pays renoue avec un investissement important dans l'éducation de sa jeunesse. Le candidat-président Hollande s'était engagé à créer 60 000 postes en cinq ans dans l'Éducation nationale. Pourtant en y regardant de plus près on s'aperçoit que sur ce nombre seulement 14.000 postes d'enseignants seront créés dans le primaire sur 5 ans. C'est bien peu pour réparer les dommages causés depuis plusieurs années et promouvoir une politique ambitieuse pour l'école.

serait-ce qu'au regard des 98 suppressions de postes de l'an passé.

Les priorités du SNUipp-FSU Paris sont les suivantes : rétablir les Rased, abonder le remplacement, abaisser les effectifs dans les classes. Le Ministre souhaite instaurer la fameux « Plus de Maîtres que de classes ». Un maître supplémentaire pour 5 classes est une revendication portée depuis longtemps par la profession. C'est bien à une rupture du « un maître pour une classe » qu'il faut s'atteler si l'on veut modifier le fonctionnement de

l'école. C'est en apportant des moyens supplémentaires et en les mettant en œuvre autrement que l'École pourra avancer vers la réussite de tous les élèves.

### Alerter le SNUipp-FSU Paris dès maintenant

Le comité technique et le CDEN « carte scolaire » auront lieu les xx et xx février. Cela peut sembler loin, mais l'expérience démontre que la victoire pour obtenir l'annulation d'une fermeture de classe, l'ouverture d'une classe ou obtenir la réouverture de poste de Rased dans une circonscription nécessite du temps. Le SNUipp-FSU invite donc les écoles à contacter ses représentant-es dès maintenant. La réunion d'information syndicale du SNUipp-FSU Paris du 23 janvier à 9h30 ne portera pas uniquement sur la loi de refondation et les rythmes, mais aussi sur la carte scolaire parisienne. C'est en avançant sur l'ensemble des sujets que nous transformerons l'école ! Pour le SNUipp-FSU, la mobilisation sur la carte scolaire doit être menée dans l'unité, il abordera donc cette question lors de la réunion intersyndicale du 10 janvier.

## Budget des classes de découvertes première victoire à accentuer

Devant la mobilisation des parents d'élèves et des enseignants, la Mairie de Paris a reculé sur sa volonté de supprimée 300 000 euros au budget des classes de découverte. Le SNUipp-FSU se félicite de cette première victoire, mais appelle les collègues à continuer de signer et faire signer la pétition unitaire pour obtenir le rétablissement des 1 200 000 euros supprimés l'an passé.

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de deux militantes du SNUipp-FSU Paris, Josiane Roussel et Christine Motsch.

Nous garderons en mémoire l'engagement de nos deux camarades en faveur de l'école publique et leur participation à la construction et à la vie de notre syndicat.

Le bureau départemental s'associe à la peine de leurs proches.

# Se syndiquer

## pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

### Bulletin de syndicalisation 2012/2013

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention  
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Tél. personnel : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Adresse professionnelle : .....

..... Echelon : .....

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

#### MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de \_\_\_\_\_ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : ..... Signature : .....

**Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier**  
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 1er du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB

TACITE RECONDUCTION

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

### Autorisation de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront d'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés".

#### ORGANISME CRÉANCIER

Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR 424 241

#### TITULAIRE DU COMPTE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

#### COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT

□ □ □ □ □ □

CODE GUICHET

□ □ □ □ □ □

N° COMPTE

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

CLE

□ □

#### ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

#### DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A ..... le .....

Signature : .....

**66%** de la cotisation  
est déductible de vos impôts

**Montant et coût après déduction fiscale  
pour les instituteurs, PE et hors classe**

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

#### Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec lssr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Égpa	Ajouter 13 €

#### Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

#### Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €



# EN ACTION

## CONTRE LE PROJET DE RYTHMES SCOLAIRES

***Une mobilisation à amplifier pour obtenir l'abandon de la réforme des rythmes et pour qu'un vrai débat s'ouvre enfin pour transformer l'école !***

***Mobilisation générale le 19 décembre :  
1 000 enseignant-es dans les rues parisiennes !***

**A** l'appel du SNUipp-FSU, Snudi-FO, Se-Unsa, Sud Education, CNT-Ste et CGT Educ'action, près de 1 000 collègues ont défilé de la Sorbonne à l'Hôtel de Ville. Cette mobilisation très importante de notre profession appelle des suites toujours dans l'unité. Une réunion intersyndicale aura lieu le jeudi 10 janvier. Des AG d'arrondissements sont organisées la semaine prochaine pour construire la grève actée lors de l'AG du 11 décembre.

***Non au passage en force de la Ville et de l'académie***

**Le 19 décembre, une délégation intersyndicale a été reçue** par le conseiller du Maire de Paris chargé de l'éducation, ainsi que deux membres du cabinet de Mme Brossel, adjointe au Maire chargée des affaires scolaires et de la réussite éducative. Les syndicats ont réaffirmé leur revendication d'abandon de la réforme ministérielle. Concernant la Ville de Paris, ils ont affirmé qu'en tout état de cause, aucune modification des rythmes scolaires ne devait intervenir à Paris à la rentrée 2013. D'autre part, ils ont porté leur demande de maintien de l'enseignement des PVP sur temps scolaire et leur revendication d'augmentation de leur recrutement.

Le conseiller du Maire a rappelé l'attachement de ce dernier à une réforme des rythmes éducatifs. Sa préférence personnelle serait de la mettre en place en 2013 s'il avait les moyens financiers de le faire dans de bonnes conditions. Le conseiller a insisté sur le peu d'information dont il dispose de la part du Ministère, tout en disant que le Maire annoncerait dans les premiers jours de janvier 2013 si la Ville s'engage dans l'élaboration d'un projet qu'elle proposerait à l'académie le 1er mars. La ville organiserait une vaste consultation suite à cette annonce.

La consultation que propose le Maire de Paris n'a rien à voir avec le débat que le SNUipp-FSU revendique. Cette consultation ne portera que sur la mise en œuvre et les modalités d'application d'une décision que l'ensemble des syndicats conteste. Concernant les PVP, la Mairie a indiqué qu'à ce stade aucune modification de leurs missions n'était envisagée.

**Lors d'une audience avec le Recteur de Paris le 20 décembre**, l'ensemble des organisations syndicales a rappelé sa revendication d'abandon de la réforme des rythmes scolaires et son opposition à sa mise en place à la rentrée de septembre 2013. Le Recteur de Paris a annoncé vouloir appliquer la réforme dès 2013 en concertation avec la Ville, comme le souhaite le gouvernement, l'application de la réforme en 2014 ne relevant que de demandes dérogatoires exceptionnelles.

***Mettre la pression sur la Ville et l'académie***

Pour le SNUipp-FSU, les modalités d'actions ne s'opposent pas entre elles. Nous devons faire feu de tout bois ! Il est tout d'abord important de faire partager notre position aux parents d'élèves à l'aide de lettres ouvertes, de réunions-débats pour l'organisation desquelles les militant-es du SNUipp-FSU sont disponibles pour vous aider et/ou pour y participer.

D'autre part, le SNUipp-FSU estime qu'il est indispensable d'interpeller aussi les élu-es de Paris. Notre syndicat s'est adressé aux députés et sénateurs de Paris, aux Maires d'arrondissement, aux adjoint-es au Maire d'arrondissement chargés des affaires scolaires, ainsi qu'aux président-es de groupe au Conseil de Paris. Le SNUipp-FSU vous propose d'en faire de même et de vous adresser individuellement et/ou en conseil des maîtres aux élu-es. Un courrier est disponible dans ce journal et est téléchargeable en *.doc* sur notre site et donc modifiable au gré de vos besoins et envies.

L'ensemble des adresses mails sont sur notre site.

# Lettre aux élus parisiens

Madame, Monsieur le Député de Paris, le sénateur de Paris  
Madame, Monsieur le Maire d'arrondissement,  
Madame, Monsieur l'adjoint au Maire d'arrondissement chargé des affaires scolaires,  
Madame, Monsieur le Président de groupe au Conseil de Paris,

Aujourd'hui, le service public d'éducation auquel nous savons que vous êtes très attaché-e connaît de belles réussites. Malheureusement, il connaît aussi de réelles difficultés marquées par une corrélation insoutenable entre échec scolaire et origine sociale et ce malgré l'engagement professionnel des enseignants. Comme vous le savez aussi, en parallèle, nos conditions de travail et d'emploi n'ont cessé de se dégrader.

Pour nous, la priorité à l'école primaire affichée par le président de la République doit devenir une réalité concrète dans les écoles. Le temps des discours est terminé, il s'agit de passer aux actes. Si les rythmes scolaires sont un sujet important, chacun admet aussi qu'ils ne constituent pas le seul levier pour améliorer la réussite des élèves. Celle-ci exige notamment une baisse du nombre d'élèves par classe, une refonte de la formation professionnelle des enseignants, une maternelle revitalisée, des approches pédagogiques diversifiées avec notamment plus de maîtres que de classes mais aussi des RASED réhabilités... Dans l'enquête réalisée par le SNUipp-FSU (plus de 24 000 réponses),

si la question du travail sur 4 jours ou 4,5 jours partage la profession, les personnels placent la réforme des rythmes en toute dernière place des priorités.

En parallèle, les conditions de travail et d'emploi des enseignants doivent être améliorées d'urgence.

À Paris, malgré leurs différences, l'ensemble des organisations syndicales ont su s'unir pour revendiquer l'abandon de la réforme des rythmes scolaires. La mobilisation des enseignant-es parisien-nes est forte : près de 900 collègues se sont réunis en assemblée générale.

Pour nous, cette réforme relève plus du bricolage politique que d'une réelle vision pour l'école. Une réforme aussi complexe doit être correctement préparée et correctement financée pour améliorer concrètement le fonctionnement de l'école. Cela nécessite la consultation de toutes les parties concernées et au premier chef les enseignants. Nous n'acceptons pas que notre Ministre refuse cette consultation, préférant bâcler un projet et l'imposer d'en haut. En se contentant de rajouter une demi-journée par semaine tout en allégeant de 30 minutes en moyenne les quatre jours existants actuellement, le projet ministériel n'améliore en rien les conditions d'apprentissages des élèves et n'a aucune raison d'améliorer leur réussite scolaire.

Ce projet dégrade aussi les conditions de travail et d'emploi des enseignants. Ils devraient enseigner une demi-journée sans qu'aucun

allègement ne soit prévu alors que l'enquête du SNUipp-FSU chiffre à 43 heures par semaine en moyenne le temps de travail des enseignants.

Aucune revalorisation salariale n'est envisagée.

En tout état de cause, aucune modification des rythmes scolaires ne doit avoir lieu à Paris à la rentrée 2013. Par la même occasion, nous tenons à réaffirmer notre attachement aux professeurs de la Ville de Paris : leur recrutement doit être augmenté et ils doivent continuer à intervenir sur le temps scolaire. Ils apportent une réelle expertise dans l'enseignement de leur discipline et donc un enrichissement précieux pour les élèves parisiens.

Le statut quo n'est pas possible. Il est grand temps de changer l'école, mais changer, c'est pour du mieux ! Du mieux pour les conditions d'apprentissage de nos élèves et la réussite de tous et toutes ! Du mieux pour nos conditions de travail et d'emploi ! Transformer l'école prendra du temps et nécessite qu'un vrai débat s'instaure au sein de la communauté éducative. Ne passons pas à côté de cette transformation, l'école, les élèves et les enseignants ne peuvent pas se le permettre.

Dans l'attente d'explicitations concernant votre position sur la réforme des rythmes scolaires, nous vous prions d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

# Lettre aux parents d'élèves

Chers parents,

Comme vous le savez, les enseignants parisiens se mobilisent pour obtenir l'abandon de la réforme ministérielle des rythmes scolaires et obtenir une réelle transformation de l'école. Il nous a semblé important de vous expliquer les raisons de notre mobilisation.

L'instrumentalisation de cette réforme dans l'opinion publique nous fait passer à côté des vraies priorités.

Une réforme aussi complexe doit être correctement préparée et correctement financée pour améliorer concrètement le fonctionnement de l'école. Cela nécessite la consultation de toutes les parties concernées. Nous n'acceptons pas que le Ministre de l'Education refuse la mise en place de ce débat tout comme il refuse de consulter les enseignants. Le Ministre semble préférer bâcler un projet rele-

vant plus du bricolage politique que d'une réelle vision de l'école.

La réussite de tous les élèves suppose une réelle démocratisation scolaire, le statu-quo n'est pas possible.

Même si nous partageons un certain nombre des orientations évoquées dans le projet de loi d'orientation, nous exigeons une véritable rupture avec les politiques passées comme celles sur le socle commun, la formation initiale, l'aide personnalisée. Mettre en avant les rythmes dans le débat public évite d'évoquer les effectifs dans les classes, les contenus et méthodes d'enseignement, la scolarisation des élèves en situation de handicap, les salaires et la formation des enseignants... et permet de masquer les insuffisances d'un budget pour l'école financé par des suppressions de postes dans d'autres services publics.

La réussite de tous les élèves est loin de dépendre uniquement des rythmes scolaires. Dans l'enquête réalisée par le SNUipp-FSU (plus de 24 000 réponses), si la question du travail sur 4 jours ou 4,5 jours partage la profession, les personnels placent la réforme des rythmes en toute dernière place des priorités.

En se contentant de rajouter une demi-journée par semaine tout en allégeant de 30 minutes en moyenne les quatre jours existants actuellement, le projet ministériel n'améliore en rien les conditions d'apprentissages des élèves ni leur réussite scolaire.

Nous considérons également que ce projet dégrade nos conditions de travail et d'emploi.

Nous comptons sur votre soutien et sommes disponibles pour en discuter avec vous.



# Un décret inacceptable !

Le projet de décret a été présenté au CSE (Conseil Supérieur de l'Education) le 8 janvier, il le sera de nouveau le 11 janvier au CTM (Comité Technique Ministériel). Le SNUipp-FSU a voté contre ce projet de décret lors du CSE.

## **Retour sur le contenu d'un projet inacceptable**

Les 24 heures d'enseignement seraient désormais réparties sur 9 demi-journées et non plus sur 4 journées. Les heures d'enseignement seraient organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de 5h30 maximum par jour et de 3h30 maximum par demi-journée.

La durée de la pause méridienne ne pourra être inférieure à 1h30. Ce qui était parfois une recommandation des DASEN devient donc une obligation.

Le maire peut, avant le 1er mars 2013, demander au DASEN le report de l'application du présent décret à la rentrée 2014 pour toutes les écoles de la commune.

Les deux heures d'aide personnalisée inscrites dans le décret de 2008 disparaissent pour être remplacées par des « activités pédagogiques complémentaires » dont le volume horaire n'est pas précisé. Ces activités pédagogiques complémentaires sont organisées par groupes restreints d'élèves 1/ pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;

2/ pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'IEN de circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.

Ce décret reprend donc ce qu'avait décidé le Ministre depuis le départ. Il relève plus du bricolage politique que d'une réelle vision de l'école. Le SNUipp-FSU est fermement opposé à ce projet de texte réglementaire et a voté contre celui-ci en CSE. Une analyse complète de la réforme et les revendications du SNUipp-FSU sont toujours consultables dans le dossier « rythmes scolaires » de notre site Internet.

### **Aucune consultation des enseignant-es**

Malgré les demandes du SNUipp-FSU de temps banalisé pour débattre des

réformes à l'œuvre, aucune consultation des enseignant-es n'a été organisée par le Ministère. Le Ministre ne voulait certainement pas entendre que la réforme des rythmes scolaires est considérée comme la dernière des priorités de la très grande majorité des enseignant-es comme l'a démontrée l'enquête du SNUipp-FSU publiée au début de l'année scolaire.



### **Aucune amélioration des conditions d'apprentissage des élèves**

Réduire d'1/2 heure par jour le temps d'enseignement n'améliore en rien les conditions d'apprentissage des élèves et n'a aucune raison d'être bénéfique à leur réussite scolaire. Les aides personnalisées dont le SNUipp-FSU revendique l'abandon ne sont pas réellement supprimées.

### **Dégradation des conditions de travail et d'emploi des enseignant-es**

Par rapport à l'existant, les enseignants devraient enseigner une demi-journée supplémentaire et ne finiraient la classe au mieux qu'une demi-heure plus tôt les quatre autres jours de la semaine. Aucun allègement de service n'est prévu par le ministre, les obligations de service des professeurs des écoles seraient maintenues à 27 heures par semaine.

### **En parallèle, aucune revalorisation salariale n'est envisagée.**

A l'inverse, le SNUipp-FSU a réaffirmé dans les discussions son exigence de reconnaissance du temps consacré au travail en équipe, à la préparation de la classe, aux rencontres avec les multiples partenaires de l'école... Il a rappelé sa demande de réduction du temps de service des enseignants et de revalorisation salariale conséquente.

### **Territorialisation larvée du service public d'éducation**

Au-delà des inégalités entre les territoires qui seraient aggravées par ce décret, la volonté ministérielle de territorialiser le service public d'éducation est claire.

Même si au final il revient au DASEN de valider ou non la proposition du Maire, les municipalités décideraient seules de l'organisation de la semaine scolaire. Le Maire déciderait ainsi de l'organisation de notre temps de travail comme l'installation possible d'une pause méridienne de 2h30...

L'accord des conseils d'école n'est d'ailleurs pas prévu par le projet de décret.

## **Obtenir l'abandon de ce décret et ouvrir un vrai débat pour transformer l'école**

Pour le SNUipp-FSU, le statu-quo n'est pas possible. Vouloir transformer l'école, c'est avoir pour objectif de réduire l'échec scolaire et passer enfin de la massification à la démocratisation du système éducatif tout en améliorant les conditions de travail et d'emploi des enseignant-es.

Imposer une demi-journée de plus de travail tout en réduisant d'1/2h la journée type des élèves, quel manque d'ambition et de courage politique... Réforme à peu de frais pour l'Etat ou plutôt effectuée sur le dos des enseignants !

Pour le SNUipp-FSU, tout doit être mis sur la table : baisse des effectifs dans les classes, assurer une véritable formation au métier d'enseignant, réformer les programmes de 2008 complètement inadaptés en abandonnant le socle commun, augmenter le nombre de remplaçants, développer le travail en petits groupes d'élèves avec plus de maîtres que de classes, rétablir les RASED, prévoir un accueil satisfaisant des élèves porteurs de handicap, redéfinir l'éducation prioritaire... Le chantier est vaste et est loin de se limiter à la question des rythmes scolaires.



## Pour l'abandon de la réforme des rythmes scolaires

La manifestation unitaire du mercredi 19 décembre a été un grand succès : près de 1 000 enseignant-es ont défilé de la Sorbonne à l'Hôtel de Ville à l'appel de nos organisations et de l'assemblée générale parisienne intersyndicale du 11 décembre 2012. Les syndicats SNUipp-FSU, Snudi-FO, SE-Unsa, Sud Education, Cnt-Ste et CGT Educ'action ont ainsi réaffirmé leur revendication d'abandon de la réforme des rythmes scolaires.

Le projet ministériel n'est pas acceptable. Il dégrade les conditions de travail et d'emploi de tous les personnels. Il ne comporte aucune amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et n'améliorera pas leur réussite scolaire. Par ailleurs, les syndicats rappellent que les obligations de service des enseignants doivent rester sous la seule responsabilité de l'État.

D'autre part, ils demandent que les PVP continuent à intervenir sur le temps scolaire. Aucune modification de l'organisation de la semaine scolaire ne doit être mise en place par la Mairie de Paris à la rentrée 2013. Afin d'amplifier cette mobilisation et construire la grève au mois de janvier, les organisations syndicales signataires appellent les enseignant-es parisiens-nes à se réunir en Assemblées générales dans les arrondissements la deuxième semaine du mois de janvier.

## Assemblées générales dans les arrondissements

Arrondt	Lieu	Date
1-2-3-4	EM 40 rue des Archives	Vendredi 18 janvier à 17h
5 -6	EE, 6 rue Littré, 6ème	Jeudi 17 janvier à 12h
7-8	EP, 10 rue Paul Baudry	Mardi 15 janvier à 12h
9	EE, 9 rue Blanche	Vendredi 18 janvier à 12h
10	EE, 19 Passage des Récollets	Mardi 15 janvier à 12h
11	EE, 29 rue Servan	Jeudi 17 janvier à 12h
12	EE A, 57 rue de Reuilly	Vendredi 18 janvier à 12h
14	EE, 46 rue Boulard	Vendredi 18 janvier à 12h
15	EE, 14 rue F Copée	Mardi 15 janvier à 12h
16	EE, 41 bis rue La fontaine	Mardi 15 janvier à 12h
17	EP, 10 rue Boursault	Vendredi 18 janvier à 12h
18	EE, 19 rue F Labori	Mardi 15 janvier à 17h30
19	EE B, 119 avenue Bolivar	Mardi 15 janvier à 17h30
20	EM, 31 rue des Maraichers	Jeudi 17 janvier à 18h15

Refondation de l'école, rythmes scolaires, carte scolaire parisienne

## Réunion d'Information Syndicale du SNUipp-FSU

### mercredi 23 janvier de 9h30 à 12h30

Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, 10ème – M° République

*La présence à ces trois heures de réunions donne droit à s'absenter à trois heures d'animations pédagogiques ou trois heures de réunion.*